

MISSION PERMANENTE DE TUNISIE

AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES À GENÈVE

ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES EN SUISSE



البعثة الدائمة للجمهورية التونسية  
لدى مكتب الأمم المتحدة بجنيف  
والمنظمات الدولية بسويسرا

N° 0279

La Mission Permanente de Tunisie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des Organisations Internationales en Suisse présente ses compliments au Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme, et se référant à sa note verbale du 28 janvier 2014, a l'honneur de lui faire parvenir, ci-joint, la réponse du Gouvernement Tunisien au questionnaire de la **Rapporteuse spéciale sur le droit de l'Homme à l'eau potable et à l'assainissement** sur la participation dans la réalisation des droits de l'Homme à l'eau et à l'assainissement.

La Mission Permanente de Tunisie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des Organisations Internationales en Suisse saisit cette occasion pour renouveler au Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme l'assurance de sa très haute considération!



Genève, le 5 mai 2014

Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme  
Section du Développement Humain Durable  
Palais des Nations  
1201 Genève

OHCHR REGISTRY

05 MAY 2014

Recipients: S.P.B.



NATIONS UNIES  
DROITS DE L'HOMME  
HAUT COMMISSARIAT



UNITED NATIONS  
HUMAN RIGHTS  
OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER

## **Questionnaire du rapporteur spécial sur le droit de l'homme à l'eau et à l'assainissement rattaché au Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme**

### **Questions**

**Le rapporteur spécial cherche à explorer ce que les droits de l'homme à l'eau et l'assainissement nécessitent en terme de participation. Elle s'intéresse à la recherche sur les processus à différents niveaux (local, national, et international) ainsi que sur la relation et les différences entre la participation des parties prenantes et la participation des individus et des communautés concernées. Elle mettra un particulièrement l'accent sur les processus participatifs traitant les moyens de faire en sorte que les individus et les groupes les plus marginalistes et/ou vulnérables puissent exercer leurs droits de participer et d'influencer la prise de décision. Dans de nombreux cas, les processus participatifs seront constants et continus, tandis que dans d'autres cas, un processus particulier peut être complété.**

**Le rapporteur spécial sur le droit de l'homme à l'eau potable et l'assainissement vous remercie de répondre aux questions suivantes :**

- 1- Veuillez indiquer et décrire un ou plusieurs processus participatifs dans votre pays qui sont liés aux droits de l'homme à l'eau et/ou à l'assainissement.**

Les processus participatifs liés aux droits de l'homme à l'eau potable se révèlent en Tunisie d'une manière indirecte à travers (i) la mise en place des bornes fontaines pour desservir en eau potable la population défavorisée, (ii) la prise en charge par l'Etat des investissements de l'eau potable en milieu rural et de l'infrastructure hydraulique (barrages, lacs colinéaires...) (iii) les subventions croisées : subventions entre tranches de consommation et différents usagers (iv) la péréquation des tarifs de l'eau : subvention entre régions (v) la gestion participative bénévole en milieu rural.

- 2- quelles sont les autorités et organismes impliqués dans la conception et la facilitation du processus ?**

Les autorités et organismes impliqués dans la conception et la facilitation de ces processus sont (i) le Ministère de l'Agriculture à travers ses différentes structures en particulier la Direction Générale du Génie Rural et D'exploitation des Eaux (DGGREE), (ii) la Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux (SONEDE), (iii) les gouvernorats, (iv) les groupements de développement agricoles (GDA),

**a) Quels sont les coûts pour la conception et la facilitation du processus? Qui paie? Qui assume les coûts?**

Pour le cas de la SONEDE, elle assume le surcoût occasionné par les processus participatifs cités ci-dessus, elle prend en charge tous les frais d'investissement et d'exploitation excepté les charges d'investissement relatives aux projets d'eau potable en milieu rural.

**b) Qu'est ce que le processus cherche à assurer –la participation à des propositions législatives, l'élaboration des politiques, la budgétisation, la prestation de services ou d'autres mesures?**

Le processus participatif cherche à faire participer la population dans l'élaboration des politiques et des budgets favorisant la mise en œuvre et la réalisation des projets d'AEP qui assurent la continuité de la desserte de toute la population en eau saine et à moindre prix.

**c) Le processus se déroule à quel niveau – national, local ou international?**

Ces processus se déroulent à tous les niveaux.

**3-Y a-t-il une histoire de mobilisation dans votre pays pour assurer la participation dans la prise de décision? comment votre gouvernement a répondu aux demandes des gens pour plus de participation?**

Pour assurer la participation dans la prise de décision, la population essaie d'impliquer la société civile et fait recours aux sit-in.

La population cherche à être écoutée pour garantir la réalisation des projets demandés et par conséquent être desservie en eau potable.

**4- Y a-t-il une base juridique ou politique pour la participation? En particulier, la participation à l'égard de l'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement est-elle prévue par la législation, la politique ou la pratique dans votre pays?**

L'accès à l'eau potable en Tunisie est prévu par le code des eaux comme indiqué à l'article 86 (nouveau) de la loi n°2001-116 du 26 novembre 2001, modifiant le code des eaux promulgué par la loi n°75-16 du 31 mars 1975 (1) et par la nouvelle constitution comme indiqué à l'article 44 « le droit à l'eau est garanti. La préservation de l'eau et son utilisation rationnelle sont un devoir pour l'Etat et la société».

**5- De quelles façon ont été définis la portée géographique des processus participatifs et les individus et groupes concernés? Comment les processus garantissent l'inclusion? Comment les processus visent à s'assurer que non seulement les principaux acteurs, mais aussi les personnes concernées peuvent participer? Certains individus ou groupes sont-ils destinés à représenter les autres? Comment fonctionne le système de la représentation? Quel est le rôle des ONG dans ces processus? Qui représentent-elles?**

Pour l'eau potable, les processus participatifs sont définis sur tout le territoire national.

L'inclusion est tributaire de la qualité du service fourni. Une tarification bien étudiée tenant compte des niveaux des revenus des consommateurs facilite cette inclusion.

Les populations locales sont parfois représentées par la société civile, les représentants locaux des syndicats et les partis politiques.

Les ONG en l'occurrence l'organisation de défense du consommateur est associée depuis quelques années aux efforts de la SONEDE surtout en matière de sensibilisation et d'incitation à la consommation rationnelle de l'eau potable.

**6- Quelles sont les possibilités de participation ? Y a-t-il des consultations officielles, des auditions, des possibilités de présenter des réponses écrites et des formats en ligne ? Quelles mesures sont en place pour permettre aux gens de participer ? Quelles mesures sont prises pour surmonter les obstacles auxquels les gens sont confrontés, en particulier les groupes marginalisés et les individus ? Quels canaux ont été utilisés pour diffuser les informations envisagées et le processus participatif ?**

la SONEDE dispose d'une cellule au niveau de chaque district et d'un numéro vert pour le recueil des différentes réclamations et suggestions de ses abonnés et d'une structure centrale (la direction de la communication et de la coopération internationale) qui répond aux soucis des différents individus à travers les mass médias

**7- Comment les contributions sont-elles prises en compte ? Quel est l'impact des processus participatifs sur la prise de décision et l'élaboration des mesures et des politiques ? Quel suivi a été mis en place ? Les gens sont-ils informés des résultats des processus ? Sont-ils informés de la façon dont leurs propositions ont été prises en compte ?**

la prise en compte par la SONEDE des diverses réclamations et suggestions avancées par les différentes couches sociales de la population, contribue à l'amélioration de ses services. La SONEDE dispose d'un site-web qui renferme toutes les informations pertinentes sur l'activité de la société. Le contact avec le district (la représentation régionale de la SONEDE) permettra d'avoir les informations et les résultats des processus.

**8- A votre avis, les processus participatifs sont-ils une réussite ? Dans le cas où le processus mentionné ci-dessus a été complété, veuillez indiquer ce qui a contribué à son succès ou à son échec. Le processus a-t-il été évalué ? Quelles leçons faut-il en tirer ?**

La réussite des processus participatifs est tributaire du niveau de civisme et de compréhension de la population. Les processus participatifs doivent être écartés des tiraillements politiques.

Les contraintes financières peuvent être un obstacle à la réalisation des projets désirés.